

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'INTERNAT AU LYCÉE DE LA MER ...

PRÉSENTATION :

L'internat du Lycée de la Mer accueille 150 internes sur le site de Gujan Mestras.

Les élèves sont encadrés par un assistant d'éducation à chaque étage . Il y a deux bâtiments pour une capacité maximale de 45 élèves par étage et 24 pour l'étage des filles. Ce sont des chambres de trois élèves, réparties selon les classes ou filières de formation. Une CPE par soirée est présente sur le site jusqu'au coucher des internes .

Pas d'internat pour les élèves de 3ème et pour les élèves du site de Biganos en dehors de la filière STL.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS À L'INTERNAT :

Chaque demande d'inscription à l'internat sera examinée **individuellement** lors d'une commission de l'internat qui se tiendra la deuxième semaine de juillet.

Les critères d'admission ou de reconduction à l'internat sont :

- La spécificité de la section intégrée non disponible dans d'autres établissements du département,
 - Le retour du dossier d'inscription au lycée selon les délais et les modalités fixés,
 - Nécessité d'avoir un correspondant aux alentours du lycée.
 - L'éloignement géographique. Nous donnons la priorité aux élèves qui ne sont pas desservis par les moyens de transport TER ou bus et qui résident au-delà de 50 km du lycée.
 - L'âge de l'élève : priorité aux plus jeunes.
 - Pour les élèves internes en 2022-2023 : **La reconduction à l'internat n'est pas systématique**. Nous tenons compte d'une attitude conforme aux règles de vie de l'internat et au règlement intérieur ainsi que de l'assiduité de l'élève interne.
 - Pas de priorités pour l'accès à l'internat pour les élèves du site de Biganos. Le déplacement entre les deux sites est à la charge des responsables légaux et le transport se fait sous votre responsabilité.
 - Toute demande particulière en dehors de ces critères prioritaires, doit nous être adressée à : viescolairegujan@gmail.com . Elle sera examinée attentivement par notre assistante sociale, avant la commission d'admission à l'internat. Le chef d'établissement émet alors la décision d'affecter ou non votre enfant à l'internat.
- ★ Dans le cas où nous ne pourrions répondre à votre demande, nous vous proposerons une liste d'hébergements sur Gujan Mestras et ses environs.
- ★ Vous recevrez ensuite un mail de confirmation de la décision retenue avec le règlement de l'internat, ainsi que le trousseau.

Ci dessous quelques extraits des règles de vie à l'internat qui vou sera adressé quand votre inscription sera validée par la Commission à l'Internat :

OBLIGATION D'AVOIR UN CORRESPONDANT À L'INSCRIPTION :

Le responsable légal ou le correspondant qu'il a désigné, à l'obligation de venir chercher son enfant au lycée ou à l'hôpital où il a été évacué et ce, quelle que soit l'heure.

Les coordonnées d'un correspondant sont exigées pour tous les internes dans les 15 jours qui suivent l'entrée de l'élève à l'internat. Le correspondant doit résider dans les environs du lycée. Il doit pouvoir se rendre auprès de l'élève **dans l'heure qui suit l'appel** du lycée ou le récupérer à l'hôpital où il a été évacué.

LE MERCREDI APRÈS-MIDI : 13h-17h50 : Temps libre hors établissement. Les élèves internes qui quittent le lycée sont sous la responsabilité unique du représentant légal. L'élève non autorisé à quitter le lycée doit se rendre en permanence, au CDI, ou dans les espaces de détente attribués aux élèves.

Nous vous recommandons vivement l'adhésion à l'**UNSS** et à la **MDL** pour favoriser des activités sportives et pour permettre à votre enfant de s'épanouir dans le lycée. Les élèves internes adhérents seront prioritaires pour les sorties à l'internat ou activités proposées par la MDL . Vous trouverez sur le site du lycée les bulletins d'adhésion à ces deux associations ainsi que les activités proposées le mercredi après-midi et en soirée.

LE DIMANCHE SOIR :

L'accueil le dimanche soir est un service rendu aux familles. Il est exclusivement réservé aux élèves n'ayant aucune solution de transport le lundi matin. Il n'y a pas de service de restauration. Les élèves sont accueillis entre 20h et 22h (fermeture des internats à 22h). Au delà de 22h, les familles s'adressent à leur correspondant pour un hébergement ponctuel. Dès son arrivée, chacun doit signaler sa présence à l'Assistant d'Éducation de son étage.

Le forfait 5 nuits s'applique dès lors que l'inscription est confirmée pour le dimanche soir.

LE TROUSSEAU :

Un drap housse et un drap de dessus de 90x190 cm ou une couette avec sa housse.

Les draps doivent être changés tous les 15 jours.

- Une paire de chaussures d'intérieur et une paire de claquettes de bain.

- Une taie de traversin - Un réveil - Un nécessaire de toilette - 2 cadenas (armoire et casier)

SANTÉ :

Le respect de l'hygiène est une nécessité. La douche est obligatoire chaque jour. Dans un souci de prévention contre certaines infections virales (grippe, gastro-entérites..), l'élève doit se laver les mains plusieurs fois par jour.

Aucun médicament n'est toléré dans les classes ou à l'internat. Tout élève qui suit un traitement médical doit, avec ses responsables légaux, prendre contact sans délai avec Mme l'infirmière de l'établissement pour définir les modalités d'accès au traitement (un **Projet d'Accueil Individualisé** sera rédigé si besoin). Vous êtes priés de contacter : sarah.vanesse@ac-bordeaux.fr. Le lycée ne peut offrir qu'une aide à la prise de médicaments, il n'a pas la responsabilité de l'administration du traitement.